



Assemblée générale

Distr. générale
14 novembre 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-deuxième session
21 janvier-1^{er} février 2019

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Viet Nam

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



1. Le Viet Nam, qui mène une politique systématique de promotion et de protection des droits de l'homme, attache une grande importance à l'EPU. Il a mis en œuvre sans tarder les recommandations des premier et deuxième cycles qu'il a acceptées et a entrepris un examen approfondi de la situation pour le présent cycle.

I. Méthodologie

A. Préparation du rapport national

2. Le présent rapport, qui a été établi conformément à la résolution 60/251(2006) de l'Assemblée générale portant création du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à la résolution 5/1 (2006) et à la décision 17/119 (2011) du Conseil, passe en revue la situation des droits de l'homme au Viet Nam.

3. Il porte principalement sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel acceptées par le Viet Nam et sur les faits nouveaux intervenus dans le pays dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il met aussi en évidence les difficultés rencontrées par le Gouvernement vietnamien et les priorités que celui-ci s'est fixées pour améliorer l'exercice par chacun de ses libertés et droits fondamentaux.

4. Le rapport a été rédigé par un groupe de travail interinstitutions composé de 18 ministères et organisations et coordonné par le Ministère des affaires étrangères^{1,2}.

B. Processus de consultation

5. Le Premier Ministre a approuvé en 2015 le plan directeur pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU acceptées, et un examen à mi-parcours de ce plan a été entrepris en 2016. Le présent rapport se réfère au rapport à mi-parcours, aux rapports des ateliers tenus sur l'application des recommandations, à la revue nationale volontaire menée sur les objectifs de développement durable en 2017³ et aux rapports nationaux soumis entre 2014 et 2018 sur l'application des conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles le Viet Nam est partie.

6. Le rapport a fait l'objet d'une vaste concertation, avec des contributions d'administrations locales et centrales, d'organes du Parti et de l'Assemblée nationale, d'organisations sociopolitiques, d'associations du secteur privé, d'ONG et de la population vietnamienne. Des versions successives ont été rendues publiques sur le site Web du Ministère des affaires étrangères. Un grand nombre d'organisations et de personnes ont contribué au rapport par courrier électronique et dans le cadre d'ateliers de consultation, dont un qui a été organisé par le Ministère des affaires étrangères en juillet 2018 et un autre par la ville de Da-Nang en septembre 2018, ainsi que dans le cadre d'ateliers organisés par d'autres ministères en 2018 sur les recommandations issues de l'EPU. Le groupe de travail a dûment pris note de ces contributions, les a rassemblées et en a tenu compte pour établir le rapport.

II. Faits nouveaux concernant la promotion et la protection des droits de l'homme depuis le précédent examen

7. Le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme ont été systématiquement intégrés dans les stratégies et politiques de développement socioéconomique du Viet Nam, dans la stratégie pour la réforme judiciaire et dans la mise en œuvre des obligations et engagements internationaux du Viet Nam, y compris les recommandations de l'EPU qu'il a acceptées. Depuis le dernier examen, le Viet Nam a fait des efforts considérables pour améliorer sa législation, ses institutions et ses politiques relatives aux droits de l'homme, qui constituent un cadre solide ayant donné lieu concrètement à des réalisations encourageantes.

A. Réforme juridique dans l'esprit de la Constitution de 2013 : instauration d'un état de droit

8. La Constitution de 2013⁴ constitue le prolongement et le développement des réglementations relatives aux droits de l'homme et du citoyen. Elle répond pleinement aux aspirations légitimes croissantes de la population aux droits et aux libertés, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. La Constitution de 2013 comprend 11 chapitres (120 articles) ; le chapitre II, avec 36 articles, porte directement sur les droits de l'homme et définit clairement les obligations et droits fondamentaux des citoyens.

9. Par rapport à celle de 1992, la Constitution de 2013 est plus étoffée et comporte des dispositions distinctes sur différents droits de l'homme : droit à l'égalité et à la non-discrimination devant la loi (art. 16) ; droit de ne pas être soumis à la torture, à la violence, à la contrainte, à des peines dégradantes ou à tout autre traitement portant atteinte à l'intégrité physique et à la santé, ou à l'honneur et à la dignité de la personne (art. 20) ; droit à la vie privée (art. 21) ; droit d'accès à l'information (art. 25) ; droit de participer à l'administration de l'État et de la société (art. 28) ; droit à l'égalité entre les sexes (art. 26) ; droit de voter aux référendums publics (art. 29) ; droit à un procès équitable et public et droit à être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie conformément à une procédure légale et que la décision du tribunal ait pris effet (art. 31) ; droit à la propriété privée (art. 32) ; droit à la sécurité sociale (art. 34) ; et droit à l'emploi (art. 35). La Constitution de 2013 prévoit un certain nombre de nouveaux droits, dont le droit à la vie (art. 19) ; le droit à la recherche scientifique et technique et à la création littéraire et artistique, et le droit de jouir des bénéfices de ces activités (art. 40) ; le droit de jouir des valeurs culturelles et d'y accéder, de participer à la vie culturelle et d'utiliser les installations culturelles (art. 41) ; le droit de déterminer son appartenance ethnique, d'utiliser sa langue maternelle et de choisir sa langue de communication (art. 42) ; le droit de vivre dans un environnement propre (art. 43) ; le droit de ne pas être expulsé ni remis à un autre État (art. 17) ; le droit à un logement légal (art. 22) ; et le droit à la sécurité sociale (art. 34).

10. La Constitution de 2013, tout en affirmant l'obligation qu'a l'État de reconnaître, respecter, protéger et garantir les droits de l'homme et du citoyen, dispose que ces droits ne font l'objet que des seules restrictions qui sont prévues par la loi et qui sont nécessaires pour des raisons de défense nationale, de sécurité nationale, d'ordre social et de sûreté de la société, de morale publique et de santé publique (art. 14), que chacun est tenu de respecter les droits d'autrui et que l'exercice des droits de l'homme et du citoyen ne saurait porter atteinte aux intérêts étatiques et nationaux ou aux droits et intérêts légitimes d'autrui (art. 15).

11. Entre 2014 et 2018, le Viet Nam a révisé, modifié et adopté 96 textes de loi et ordonnances concernant les droits de l'homme et du citoyen, conformément à la Constitution de 2013. Beaucoup de lois importantes ont été adoptées : la loi sur l'organisation du parquet populaire (2014), la loi sur l'organisation du tribunal populaire (2014), la loi sur le logement (2014), le Code pénal (2015), le Code de procédure pénale (2015), le Code civil (2015), le Code de procédure civile (2015), la loi sur les procédures administratives (2015), la loi sur l'organisation des organes d'enquête criminelle (2015), la loi sur la garde à vue et la détention provisoire (2015), la loi sur les référendums (2015), la loi relative aux croyances et aux religions (2016), la loi relative aux enfants (2016), la loi sur la presse (2016), la loi sur l'accès à l'information (2016), la loi relative à la gestion et à l'utilisation des armes et explosifs et de leurs accessoires (2017), la loi sur l'obligation de l'État en matière d'indemnisation (2017), la loi sur l'assistance juridique (2017) et la loi sur la cybersécurité (2018). Nombre de ces lois sont nouvelles, leur adoption répondant au besoin d'institutionnaliser rapidement les dispositions relatives aux droits de l'homme inscrites dans la Constitution de 2013⁵. D'autres lois, comme la loi sur l'investissement (2014), la loi sur les entreprises (2014), la loi sur la planification (2017) et la loi sur l'assistance aux petites et moyennes entreprises (2017), contribuent à renforcer le cadre juridique nécessaire pour garantir la liberté d'entreprise des personnes physiques et morales. Plusieurs autres projets de loi ayant trait aux droits de l'homme sont actuellement

en cours de rédaction, dont le Code du travail modifié, la loi sur les examens et traitements médicaux, la loi sur l'immigration des ressortissants vietnamiens, la loi sur la prévention des maladies et la santé, la loi contre la corruption, la loi modifiée relative à l'amnistie, la loi sur l'application des sentences pénales, la loi sur les associations, etc. L'élaboration de ces textes donne lieu à de larges consultations avec les organisations sociales et la population ; les projets de loi sont affichés sur le site Web du Gouvernement.

B. Nouvelles mesures concernant la garantie des droits de l'homme

12. Depuis le dernier examen, beaucoup de mesures importantes ont été adoptées pour faire en sorte que chaque Vietnamien puisse jouir pleinement de ses droits fondamentaux. Il s'agit en particulier des actions menées pour mettre en place une administration constructive, réaliser les objectifs de développement durable et garantir le droit au développement, les droits des groupes vulnérables et les droits du travail.

13. En novembre 2016, le Gouvernement a adopté la résolution 100/NQ-CP portant approbation du plan d'action pour 2016-2021, se déclarant déterminé à mettre en place une administration constructive favorisant des interventions décisives, efficaces et efficientes, orientées résolument pour le bénéfice de la population. L'une des tâches prioritaires est d'instaurer un système d'administration des affaires publiques qui soit ramassé et favorise le développement, qui soit performant, solide et transparent, capable de prendre des mesures décisives pour le bien des individus et des entreprises, de promouvoir la démocratie et de lutter contre la corruption, en réduisant les abus et les lourdeurs bureaucratiques. Ce plan d'action définit un certain nombre de tâches essentielles directement liées aux droits de l'homme : protéger la propriété individuelle, améliorer à titre prioritaire le bien-être et le niveau de vie de la population et réduire durablement la pauvreté, et promouvoir l'élément humain dans tous les aspects de la vie, en s'attachant à développer le facteur humain.

14. Cette notion d'administration constructive a été intégrée dans un grand nombre de politiques, stratégies et plans depuis 2016, notamment dans le plan de réforme administrative 2016-2020, dont l'objectif principal est d'optimiser les services administratifs et publics. À la fin de 2017, 5 000 procédures administratives avaient été supprimées ou simplifiées, ce qui facilite les démarches des particuliers et des entreprises, qui peuvent également, grâce à un nouveau dispositif prévu sur le portail du Gouvernement, faire part de leurs remarques et de leurs suggestions. Un indice de la réforme administrative pour les administrations et un indice de satisfaction de la population concernant les services fournis par les administrations publiques ont été établis et sont publiés chaque année.

15. Le Gouvernement s'attache aux éléments moteurs de développement durable intégrés dans sa stratégie de développement socioéconomique 2011-2020 et son plan de développement socioéconomique 2016-2020. S'étant résolument engagé à mettre concrètement en œuvre le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, le Viet Nam a adopté un plan d'action pour la réalisation des 17 objectifs le concernant⁶ et de 115 cibles spécifiques correspondant aux particularités et priorités nationales. Un Conseil national pour le développement durable et la compétitivité a été établi. Un grand nombre de ministères, organes gouvernementaux et localités se sont dotés de leur propre comité directeur en matière de développement durable. Sur le modèle du Conseil des entreprises pour le développement durable, toute une série d'initiatives similaires ont été prises par des organisations sociopolitiques, des associations et des ONG.

16. Depuis le dernier examen, le Gouvernement a adopté diverses mesures pour réduire la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir une agriculture durable et fournir des soins de santé à la population. En 2016, il a adopté deux programmes essentiels : le programme national cible 2016-2020 pour la réduction durable de la pauvreté (doté d'un budget de 48 397 milliards de dong⁷) et le programme national cible pour le nouveau développement rural (avec un budget de 193 155,6 milliards de dong)⁸. En 2018, le Gouvernement a adopté le décret 57/2018/ND-CP sur les mécanismes destinés à inciter les entreprises à investir dans l'agriculture et les zones rurales (2018).

17. Le Viet Nam a redoublé d'effort pour créer des logements en faveur des personnes à faible revenu, avec l'adoption en 2014 de la loi sur le logement et du décret d'application 99/2015/ND-CP correspondant, du décret 100/2015/ND-CP sur le développement et la gestion des logements sociaux, du décret 101/2015/ND-CP sur la rénovation et la reconstruction d'immeubles, de la décision 48/2014/QD-TTg sur le programme d'appui à la construction de logements résistant aux inondations pour les pauvres, et de la décision 33/2015/QD-TTg sur le programme d'appui au logement pour les ménages pauvres des zones rurales.

18. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a adopté la stratégie nationale 2011-2020 pour la fourniture de soins et l'amélioration de la santé publique (2013), la stratégie nationale 2011-2020 pour la prévention et l'élimination du paludisme au Viet Nam (2013), la stratégie nationale pour la prévention de la tuberculose à l'horizon 2020 (2014), la stratégie nationale 2015-2025 pour la prévention du cancer, des maladies cardiaques, du diabète, des maladies pulmonaires obstructives chroniques, de l'asthme bronchique et d'autres maladies non transmissibles (2015) et le plan 2015-2020 pour la prévention des maladies non transmissibles (2015).

19. Plusieurs mesures visant à protéger les droits des groupes vulnérables ont été adoptées. La loi de 2016 relative aux enfants, qui établit un important cadre juridique dans ce domaine, étoffe les éléments portant sur les droits, la prise en charge et l'éducation des enfants, définit des règles concernant la protection de l'enfant, l'obligation de signaler les violences à enfant, la protection de remplacement, la protection des enfants faisant l'objet de poursuites, les infractions administratives et la réadaptation, et comporte un chapitre spécifique sur la participation des enfants aux affaires les concernant. Le Code de procédure pénale de 2015 consacre son chapitre XVIII, qui comporte 18 articles, aux procédures judiciaires impliquant des mineurs (il s'agit notamment des articles 414, 415, 418 et 419⁹). Des tribunaux pour la famille et les mineurs ont été établis au sein du tribunal populaire d'Hô Chi Minh-Ville en 2016 et de celui de Dong-Thap en 2017¹⁰. Le Gouvernement a également adopté le décret d'application 56/2017/ND-CP (2017) concernant la loi relative aux enfants et le décret 80/2017/ND-CP (2017) sur des conditions d'éducation sûres, saines et respectueuses des enfants et la prévention de la violence à l'école¹¹.

20. Le Viet Nam a fait d'énormes efforts pour améliorer le cadre juridique et stratégique relatif à l'égalité entre les sexes. L'article 26 de la Constitution de 2013 prévoit que « la discrimination fondée sur le sexe est strictement interdite », disposition qui remplace celle de la Constitution de 1992 qui stipulait que « tous les actes de discrimination à l'égard des femmes sont interdits ». Cette approche trouve également écho dans différents textes législatifs, notamment dans le Code civil et le Code de procédure civile de 2015. Le Code civil codifie les droits en matière de redétermination du sexe (art. 36), le droit de changer de sexe (art. 37) et le droit de changer de nom pour les personnes qui ont changé de sexe ou d'identité sexuelle (art. 28). Les administrations compétentes procèdent actuellement à des consultations en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur le changement de sexe. Le Code civil de 2015 dispose que tous les individus ont droit à une égale protection de la loi s'agissant des droits individuels et des droits de propriété. La loi foncière de 2013 affirme l'égalité en droits des femmes et des hommes pour les décisions concernant les biens détenus en commun, prévoyant notamment que le nom des deux conjoints doit figurer sur les certificats d'attestation des droits d'utilisation des terres/de propriété d'un bien immobilier et autre bien foncier. La loi modifiée sur le travail, d'autre part, fait l'objet d'un examen au regard de la nécessité de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans le travail.

21. Le Gouvernement a adopté un programme national pour l'égalité des sexes 2016-2020 et un programme national d'action pour la prévention et la lutte contre la violence domestique, ainsi que plusieurs projets importants : projet de réduction de la violence domestique dans les zones rurales 2015-2020, projet pour la prévention de la violence sexiste 2016-2020, projet pour l'égalité entre les sexes dans la fonction publique 2016-2020, projet pour l'appui aux entreprises créées par des femmes 2017-2025, projet pour la participation des femmes au règlement des questions sociales les concernant 2017-2027.

22. Le Viet Nam améliore progressivement ses cadres législatif, stratégique et institutionnel pour garantir les droits des personnes handicapées. Il a ratifié en 2015 la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Premier Ministre a créé un Comité national pour les personnes handicapées. Plusieurs projets ont été entrepris, dont le plan d'action national 2014-2020 pour le développement des services de réadaptation et le projet 2013-2020 pour un appui communautaire aux enfants orphelins, abandonnés, handicapés, touchés par le VIH/sida ou victimes de l'agent orange ou de catastrophes naturelles. Une allocation sociale est accordée aux personnes souffrant de handicaps graves et spéciaux¹².

23. Les droits des personnes âgées continuent d'être défendus dans le cadre de la campagne nationale 2014-2020 en faveur des personnes âgées¹³. En 2015, le Premier Ministre a décrété qu'octobre serait dorénavant le Mois des personnes âgées.

24. S'agissant de la protection des droits du travail, le Viet Nam a adopté plusieurs textes importants comme le décret 61/2015/ND-CP sur les mesures d'aide à la création d'emplois et le Fonds national pour l'emploi, le programme cible 2016-2020 pour l'éducation à la sécurité dans la profession et l'emploi et sur le lieu de travail, la planification 2016-2020 pour le réseau de centres de services pour l'emploi, et le programme 2016-2020 pour la prévention et la réduction du travail des enfants. Le Code pénal de 2015 a révisé les règles relatives au traitement des infractions dans le domaine du travail (art. 162, 165, 216, 295 et 297). Le Viet Nam met la dernière main au projet de loi modifiée sur le travail, qui sera soumis à l'Assemblée nationale en 2019.

C. Mise en œuvre des recommandations issues du deuxième cycle

25. Lors de l'examen du deuxième cycle, le Viet Nam a accepté 182 des 227 recommandations qui lui avaient été adressées. En 2015, le Premier Ministre a approuvé un plan directeur pour la mise en œuvre des recommandations acceptées, assignant des tâches spécifiques à 18 services administratifs et plusieurs autres unités de coordination. Plusieurs administrations ont activement mis au point leur propre plan d'action dans les domaines relevant de leur compétence. Un certain nombre de ministères ont intégré concrètement l'application des recommandations de l'EPU dans les stratégies et plans de développement socioéconomique, notamment dans le programme national cible 2016-2020 pour la réduction durable de la pauvreté, le programme national cible 2016-2020 pour les nouvelles zones rurales et le plan d'application du Programme 2030.

26. En octobre 2018, le Viet Nam avait mis en œuvre 175 recommandations (96,2 % des recommandations acceptées), dont 159 complètement et 16 partiellement, les sept autres étant en cours d'application ou devant être mises en œuvre en temps utile. Aucune des recommandations acceptées n'est négligée. Plusieurs recommandations concernant l'élaboration ou la modification de lois ont aussi été examinées de près et ont fait l'objet de consultations avec divers organismes gouvernementaux, des ONG et les citoyens. Des projets de loi ont été soumis à l'Assemblée nationale pour examen. Plusieurs amendements ont été acceptés par l'Assemblée nationale, tandis que d'autres nécessitent un examen plus poussé (voir annexe).

D. Promotion de l'éducation et de la sensibilisation aux droits de l'homme

27. Le Viet Nam considère que l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme sont une des priorités de l'action de promotion des droits de l'homme. Depuis l'examen précédent, le contenu des droits de l'homme a été régulièrement introduit dans les manuels de l'enseignement primaire et secondaire, dans les programmes des facultés de droit et des écoles de police et dans les cours de formation spécialisés destinés aux agents de l'État, en particulier aux membres des forces de l'ordre. En 2017, le Premier Ministre a approuvé un plan d'application du projet pour l'intégration du contenu des droits de l'homme dans le système éducatif national. Il s'agit de sensibiliser aux droits de l'homme les élèves, les professeurs et le personnel administratif, l'objectif étant que la totalité des établissements

d'enseignement du système de l'éducation nationale aient inclus dans leurs programmes une éducation aux droits de l'homme d'ici à 2025. La diffusion des conventions relatives aux droits de l'homme a d'autre part été intégrée aux programmes d'enseignement du droit, notamment au programme 2017-2021 pour la diffusion du droit et l'éducation juridique.

E. Respect des engagements internationaux et coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme

28. Depuis l'examen précédent, le Viet Nam a ratifié deux nouvelles conventions relatives aux droits de l'homme, à savoir la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention contre la torture (en février 2015). Il est donc partie à sept des neuf instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et continue d'examiner la possibilité d'adhérer à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

29. Depuis 2014, le Viet Nam a soumis ses rapports sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (2^e, 3^e et 4^e rapports en 2014), de la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (7^e et 8^e rapports en 2015), du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (3^e, 4^e, 5^e et 6^e rapports en 2017) et de la Convention relative aux droits de l'enfant (5^e et 6^e rapports en 2018), ainsi que ses rapports initiaux sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2018) et de la Convention contre la torture (2017). Le Viet Nam prévoit de soumettre son rapport sur l'application de la Convention internationale contre toutes les formes de discrimination raciale au dernier trimestre de 2018. L'élaboration de ces rapports a bénéficié de la participation et des contributions des administrations centrales et locales, des organisations sociopolitiques, des organisations professionnelles, d'experts vietnamiens et internationaux et de la population. Les projets de rapport ont été mis en ligne.

30. Le Viet Nam a activement participé aux séances de dialogue avec les organes conventionnels, dont il a attentivement considéré les recommandations. Compte tenu des recommandations du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Premier Ministre a approuvé des plans d'application concernant les recommandations de chacun de ces comités (respectivement en 2014 et en 2017).

31. Pour protéger les droits des travailleurs, le Viet Nam est devenu partie, depuis son adhésion à l'OIT en 1992, à 21 conventions de cette organisation, notamment aux cinq instruments fondamentaux que sont les conventions n^{os} 29, 100, 111, 138 et 182. Depuis le dernier EPU, le Viet Nam a en outre ratifié la Convention n^o 187 concernant le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail (en 2014). La procédure d'examen en vue de son adhésion aux Conventions n^{os} 98 et 105 devrait s'achever d'ici à 2019. Le Viet Nam examinera en outre, avant 2020, la possibilité d'adhérer à la Convention n^o 87. Il finalisera en 2018 les documents pour la préparation de son adhésion à la Convention n^o 88 concernant l'organisation du service de l'emploi et à la Convention n^o 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées.

32. Le Viet Nam attache une grande importance à la coopération internationale dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Il participe de manière responsable aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, notamment au Conseil des droits de l'homme (2014-2016), au Conseil économique et social (2016-2018) et au Conseil exécutif de l'UNESCO (2015-2019). Le Viet Nam prône une approche globale des droits de l'homme, défend le dialogue, la coopération et le respect des principes fondamentaux du droit international et a fait diverses contributions reconnues à ces organes.

33. Le Viet Nam attache une grande importance à la coopération et au dialogue avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et avec les procédures spéciales, conformément à leurs mandats et fonctions et au règlement intérieur du Conseil des droits de l'homme, dans un esprit de transparence, d'efficacité et d'équilibre. Il participe activement au processus de dialogue qui a lieu avec ces mécanismes dans le cadre

du Conseil des droits de l'homme. Depuis le précédent examen, le Viet Nam a notamment reçu le Rapporteur spécial sur les droits culturels (2013), le Rapporteur spécial sur la liberté de religion (2014) et le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (2017). Au cours de ces visites, les rapporteurs spéciaux ont pris note des efforts et des réalisations du Viet Nam ainsi que de la coopération et de la contribution franche des organismes gouvernementaux, des municipalités et des ONG, et ils ont formulé des recommandations utiles sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans le pays.

34. Au niveau régional, le Viet Nam et les pays de l'ASEAN s'emploient activement à intégrer les droits de l'homme dans tous les piliers de la communauté « inclusive et axée et centrée sur la personne » de l'ASEAN. Le Viet Nam a contribué à l'adoption du plan d'action régional de l'ASEAN pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants (2015), du Consensus de l'ASEAN sur la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants (2017) et de la Déclaration conjointe sur les femmes, la paix et la sécurité (2017), ainsi qu'à la finalisation du plan directeur de l'ASEAN à l'horizon 2025 : intégration des droits des personnes handicapées (2018)¹⁴.

35. Le Viet Nam a ratifié en 2016 la Convention de l'ASEAN sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, a souscrit au Plan d'action de Bohol contre la traite des êtres humains et participe activement au processus de Bali et à l'initiative COMMIT pour la prévention des migrations transfrontalières illégales. Il a en outre conclu des accords bilatéraux avec notamment la Chine, la Thaïlande, le Cambodge et le Laos sur la prévention de la traite transfrontalière des êtres humains.

36. En mai 2018, le Viet Nam avait établi des relations avec plus d'un millier d'ONG étrangères, dont 563 sont enregistrées comme des organisations menant des activités régulières dans le pays. Les activités des ONG étrangères ont contribué de façon positive aux efforts de développement socioéconomique du Viet Nam.

III. Réalisations concrètes en matière de promotion et de protection des droits de l'homme

A. Droits civils et politiques

Égalité devant la loi

37. Le principe de l'égalité devant la loi est inscrit dans la Constitution et dans les textes législatifs pertinents. En matière civile, notamment, le Code civil de 2015 dispose que tous les individus sont égaux, qu'ils ne peuvent faire l'objet de discrimination pour aucun motif, qu'ils ont droit à l'égalité de protection de la loi pour la défense de leurs droits individuels et de propriété et qu'ils ont tous la même capacité juridique en matière civile (art. 3 et 16). Le Code pénal de 2015, modifié en 2017, dispose que tous les auteurs d'infraction sont égaux devant la loi (art. 3). Le Code de procédure pénale de 2015 dispose que les procédures pénales se déroulent suivant le principe de l'égalité de tous les individus devant la loi (art. 9). Le Code de procédure civile de 2015 (art. 8) et le Code de procédure administrative de 2015 (art. 17) disposent que, dans les procédures civiles ou administratives, tous les individus sont égaux devant la loi, et toutes les organisations et entités et tous les individus sont égaux dans l'exercice de leurs droits et de leurs obligations devant les tribunaux.

38. Le Code pénal de 2015 a été modifié pour ajouter un certain nombre de principes de base en matière de procédure pénale, notamment la présomption d'innocence, la double incrimination et la garantie d'une procédure contradictoire. Le Code a aussi été modifié pour mieux garantir le droit d'accès à un avocat, par exemple en incluant parmi les avocats de la défense les juristes auxiliaires, qui peuvent offrir leurs services gratuitement aux bénéficiaires de l'aide sociale, en augmentant le nombre des cas dans lesquels les organes du parquet sont tenus de demander la présence d'avocats de la défense, en garantissant que les avocats de la défense puissent accéder au dossier sans tarder, en prévoyant des dispositions supplémentaires sur le droit de déposition des détenus, des accusés et des

prévenus et sur leur droit de ne pas être forcé de témoigner contre eux-mêmes ou de s'avouer coupables.

39. Les juges et les jurés populaires se prononcent sur les affaires et règlent les différends en toute indépendance, en se conformant uniquement à la loi. Tous les individus sont égaux devant la loi et nul ne sera considéré comme coupable ni puni tant qu'une décision du tribunal à cet effet n'aura pas acquis force exécutoire. Les arrêts et décisions des tribunaux de toutes instances sont publiés sur le portail d'information numérique des tribunaux. Les décisions de cassation de la Cour suprême populaire sont également publiées et affichées sur ce portail. Les codes de procédure en vigueur et la résolution n° 03/2015/NQ-HDTP du Conseil des juges de la Cour suprême populaire régissent le choix et l'application de la jurisprudence. Le recours à la jurisprudence est nouveau au Viet Nam et contribue à l'uniformité et à la flexibilité de l'application des lois. À ce jour, 16 décisions faisant jurisprudence ont été publiées par la Cour suprême populaire. La législation vietnamienne garantit en outre l'indépendance du ministère public ; l'article 109 de la Constitution de 2013 stipule que les procureurs, lorsqu'ils exercent leur pouvoir de poursuite et contrôlent les activités judiciaires, obéissent à la loi ; et l'article 83 de la loi de 2014 sur l'organisation du parquet populaire dispose que les procureurs obéissent à la loi et répondent de leur comportement et de leurs décisions devant la loi lorsqu'ils exercent leur pouvoir de poursuite, interviennent à l'audience et contrôlent les activités judiciaires.

40. Entre 2015 et 2017, les avocats vietnamiens ont participé à 43 738 procédures pénales (dont 18 749 leur avaient été assignées d'office et 24 989 leur avaient été soumises par des clients), 36 280 procédures civiles, 41 560 consultations sur des questions économiques ou commerciales, 2 687 procédures administratives et 1 828 litiges du travail; ils ont fourni gratuitement une aide juridictionnelle dans 110 592 affaires. Entre 2014 et juin 2018, pour venir en aide aux personnes pauvres et aux minorités ethniques vivant dans des régions où la situation socioéconomique est extrêmement difficile, ainsi qu'à d'autres groupes sociaux conformément à la loi sur l'aide juridictionnelle, les centres nationaux d'aide judiciaire établis sur tout le territoire sont intervenus dans 470 759 affaires et ont directement participé au procès dans 55 429 cas. Chaque fois que la loi imposait la présence d'un avocat de la défense, des avocats ou juristes auxiliaires ont été commis et ont pris part à la procédure.

Droit à la vie, au respect de la dignité humaine et à l'intégrité physique

41. Aux termes de la Constitution de 2013, « Toute personne a droit à la vie. La vie humaine est protégée par la loi. Nul ne peut être privé illégalement de sa vie » (art. 19) et « Chacun a droit à l'inviolabilité de son intégrité physique et à une protection par la loi de sa santé, de son honneur et de sa dignité, à ne pas être soumis à la torture, la violence, la contrainte, des châtiments corporels ou toute autre forme de traitement qui suppose une atteinte à l'intégrité physique ou à la santé, à l'honneur et à la dignité » (art. 20). Le Code civil modifié de 2015 dispose d'autre part que les individus ont le droit à la vie, le droit de vivre en sécurité, le droit à la santé et à l'intégrité physique (art. 33) et le droit à la protection de leur honneur, de leur dignité et de leur prestige (art. 34).

42. La violation du droit à la vie fait partie des infractions les plus graves et est strictement punie par la loi. Le chapitre XIV¹⁵ du Code pénal de 2015 porte sur la détermination des peines sanctionnant les atteintes à la vie, à la santé, à la dignité et à l'honneur. L'article 157 fixe les peines sanctionnant le fait d'appréhender, d'arrêter ou de détenir illégalement des personnes, et plus précisément : i) l'appréhension, l'arrestation ou la détention illégale d'une personne entraînant la mort ou le suicide de cette dernière ; ii) les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants envers un détenu ; iii) les actes portant atteinte à la santé d'un détenu ou lui causant des troubles mentaux (de 31 % à 60 %, ou 61 % et plus). L'article 373 énonce les peines applicables en cas de recours à la torture, et l'article 374 les peines applicables en cas de recours à la contrainte lors de l'obtention de dépositions.

43. La peine de mort est toujours en vigueur au Viet Nam mais elle n'est applicable que pour les crimes les plus graves. Selon le Code pénal de 2015, huit crimes supplémentaires ont été exemptés de la peine de mort, qui ne peut être appliquée aux délinquants de moins de 18 ans, aux femmes enceintes, aux femmes s'occupant d'un enfant de moins de 36 mois

et aux personnes âgées de plus de 75 ans au moment de la commission de l'infraction ou du procès. En outre, des peines de mort ont été commuées en peine de perpétuité, notamment pour des femmes enceintes, des femmes s'occupant d'un enfant de moins de 36 mois et des personnes âgées de plus de 75 ans, et pour des personnes qui avaient été condamnées à la peine capitale pour détournement de fonds et corruption et qui ont volontairement restitué au moins les 3/4 des sommes illégalement perçues et activement coopéré avec les autorités dans l'enquête, ou qui ont activement réparé leur faute.

Droit à la liberté de circulation

44. Le droit à la liberté de circulation est inscrit dans la Constitution et confirmé dans le Code civil, la loi sur la nationalité, la loi sur l'investissement et d'autres textes législatifs pertinents. Le Viet Nam a souscrit ou adhéré à divers instruments internationaux relatifs à l'immigration et conclu des traités et accords bilatéraux avec un certain nombre de pays et territoires concernant l'exemption de visa d'entrée pour leurs ressortissants respectifs.

45. Le Viet Nam s'emploie systématiquement à garantir des migrations légales, sûres et régulières, à prévenir les migrations illégales et à protéger les droits et intérêts légitimes des citoyens tout au long du processus de migration. Quelque 500 000 Vietnamiens travaillent actuellement à l'étranger. En 2017, 134 571 Vietnamiens sont partis à l'étranger pour travailler, soit 6,69 % de plus qu'en 2016. Cinquante pays accueillent des étudiants vietnamiens. Un petit nombre de citoyens vietnamiens ont franchi illégalement la frontière ou ont séjourné illégalement dans des pays étrangers à des fins économiques. Le Viet Nam coopère avec les pays concernés et avec les organisations internationales et est prêt à rapatrier ces personnes et à les aider à se réintégrer.

46. Pour faciliter l'immigration, le Viet Nam a conclu avec 84 pays des conventions ou accords d'exemption de visa, octroyé unilatéralement des exemptions de visa aux ressortissants de 13 pays et aux membres du Secrétariat de l'ASEAN, exempté de visa les membres d'équipage des avions de 18 pays et territoires au titre du principe de réciprocité, organisé l'octroi de visas en ligne aux étrangers souhaitant se rendre au Viet Nam, etc.

Liberté de religion et de conviction

47. Le Viet Nam est un pays multiconfessionnel où 95 % de la population se revendique d'une religion. La liberté de religion et de conviction est inscrite dans la Constitution de 2013. Il y a lieu de noter que l'adoption en 2016 de la loi relative aux convictions et religions et des deux décrets d'application correspondants a créé un solide cadre juridique qui permet de mieux garantir la liberté de religion et de conviction des citoyens. La loi susmentionnée dispose, et ce pour la première fois, que les organisations religieuses sont des entités juridiques non commerciales, réduit de 23 à cinq ans la durée de la période consécutive d'activité religieuse qu'une organisation religieuse est tenue d'exercer pour pouvoir être reconnue comme telle, règle toute une série de procédures¹⁶ allant de l'enregistrement/agrément à la demande/approbation de notification préalable auprès des autorités, et définit l'autorité chargée d'approuver les grandes manifestations religieuses organisées par des organes religieux, dans un souci de simplification des démarches administratives. Le Code pénal de 2015 définit les peines applicables en cas d'atteinte à la liberté de religion et de conviction d'autrui (art. 164).

48. Au Viet Nam, les différents groupes religieux coexistent de façon harmonieuse au sein de la communauté des minorités ethniques. L'État reconnaît aujourd'hui le statut juridique de 42 organisations rattachées à 15 religions. En 2016, le Conseil représentatif de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours a été officiellement reconnu et la secte bouddhiste Hieu-Nghia-Ta-Lon a obtenu l'autorisation de mener des activités religieuses. En août 2018, l'Église du Plein Évangile du Viet Nam a été agréée, tandis que deux autres organisations protestantes ont déposé une demande d'enregistrement. De plus, des milliers de congrégations protestantes peuvent exercer leur pratique religieuse dans les lieux autorisés à cet effet. Le Viet Nam compte 60 établissements d'enseignement religieux relevant du bouddhisme, du catholicisme, du protestantisme et du bouddhisme Hoa-Hao. Cinq nouveaux établissements d'enseignement religieux ont été créés au cours de la période 2015-2017¹⁷.

49. En 2017, 7 102 organisations et institutions religieuses occupaient une superficie totale de 14 850 hectares. Hô Chi Minh-Ville a concédé 7 500 m² de terres à l'Église évangélique du Viet Nam (Sud) pour la construction de l'Institut biblique et théologique. La province de Thua-Thien-Hue a donné 20 hectares à l'Académie bouddhiste du Viet Nam. Les organisations religieuses sont actives dans le domaine social : elles ont mis en place plus de 450 centres de soins de santé, 270 jardins d'enfants et un millier de garderies d'enfants, et elles apportent leur assistance à 11 800 bénéficiaires de l'aide sociale.

50. L'État autorise les organisations religieuses à produire et publier des textes religieux et d'autres matériels religieux. Depuis le précédent EPU, plus de 3 000 publications religieuses ont paru, avec un tirage papier de 10 millions d'exemplaires et sous forme de millions de CD et de DVD dans différentes langues ; 12 journaux et magazines religieux sont diffusés ; la majorité des organisations religieuses disposent d'un site Web. Particuliers et organisations religieuses entretiennent des échanges internationaux actifs. Le Viet Nam a accueilli un grand nombre de manifestations religieuses importantes, notamment les cérémonies de célébration de la Journée internationale du Vesak (en 2014) et de commémoration du 500^e anniversaire de la Réforme protestante (en 2017).

51. La liberté de croyance et de religion des minorités ethniques est dûment protégée. Avec le concours de l'État, le Sangha bouddhiste vietnamien a entrepris en 2017, dans la ville de Can-Tho, la construction de l'Académie de bouddhisme khmer Theravada. Dans les hautes terres centrales et la province de Binh-Phuoc, 33 organisations et confessions protestantes pratiquent leur foi dans 304 églises de chapitre et plus de 1 300 lieux de culte. Dans le nord-ouest, on comptait, en juin 2018, 693 groupes protestants et huit congrégations religieuses de base. Les membres de minorités ethniques adeptes de la Convention baptiste vietnamienne, de l'Église luthérienne du Viet Nam, du Mouvement interévangélique vietnamien et de l'Église évangélique du Viet Nam mènent en outre de nombreuses activités religieuses. L'État aide les minorités ethniques cham à rénover leurs sites religieux.

Droit à la liberté d'expression et de réunion et liberté de la presse

52. La Constitution de 2013 dispose que les citoyens ont droit à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la liberté d'association, de réunion et de manifestation¹⁸. La loi modifiée sur la presse de 2016 codifie la liberté de la presse et la liberté d'expression et souligne le droit à la créativité journalistique, le droit de diffuser des informations et le droit d'accéder à l'information, ainsi que le droit de soumettre à la presse des critiques, des suggestions, des plaintes et des allégations. Elle comprend de nouvelles dispositions sur les activités liées à la presse selon lesquelles les entités et les particuliers agréés sont autorisés à participer à toutes les étapes du processus journalistique. La loi modifiée sur la presse de 2016 et la loi de 2012 sur la publication affirment le principe d'absence de censure préalable à la publication ou à la diffusion. La loi de 2016 sur l'accès à l'information régit la responsabilité qui incombe aux organes de l'État de fournir des informations à la population sur leur portail numérique, dans la presse et les médias et par d'autres moyens, ou encore sur demande. Le Code pénal de 2015 sanctionne les atteintes à la liberté de parole, à la liberté de la presse, au droit d'accès à l'information et au droit de manifestation des citoyens.

53. La presse n'a cessé de se développer et constitue un lieu de débat pour les organisations sociales et la population et un facteur de protection des droits des citoyens et des intérêts de la société. Elle joue aussi un rôle constructif dans l'application des lois et des politiques. En juin 2018, le Viet Nam comptait 857 organes de presse (45 de plus que le nombre indiqué lors du deuxième cycle de l'EPU), 1 119 publications (contre 1 084 en 2013) et 1 150 sites Web d'information agréés par le Ministère de l'information et de la communication¹⁹. Le tirage annuel de la presse est de 650 millions. Le Viet Nam compte actuellement 195 journaux et magazines électroniques, 67 radios et télévisions de diffusion centrale et locale comptant 182 chaînes, et une agence de presse. Il y a 18 000 journalistes et 5 000 reporters licenciés, ainsi que 60 maisons d'édition, dont le nombre des publications s'accroît chaque année de 5 à 10 % en moyenne. La radio *La Voix du Viet Nam* couvre 97,5 % du territoire. La télévision vietnamienne couvre 90 % des foyers et est diffusée par

satellite dans de nombreuses régions du monde. Il y a aujourd'hui 91 chaînes payantes (câble, Internet et satellite), dont 58 chaînes étrangères (contre 40 en 2017 et moins de 30 en 2013). Vingt agences de presse étrangères ont des correspondants au Viet Nam.

54. Le rapide développement de l'Internet a permis d'améliorer l'accès à l'information et de favoriser le développement culturel et socioéconomique. En décembre 2017, 28,35 % des foyers du pays avaient un accès à Internet ; le nombre des internautes est passé de 30,8 millions en 2013 à près de 50 millions fin 2017 (ce qui représente 54 % de la population). Il y a environ 58 millions de comptes Facebook actifs.

55. La liberté d'association est stipulée dans la Constitution de 2013. En 2017, le Viet Nam comptait plus de 68 125 associations, dont des organisations et des associations de jeunes, de femmes, de travailleurs, d'exploitants agricoles, de personnes âgées et de personnes handicapées, des organisations philanthropiques, des associations scientifiques et techniques et des ONG²⁰. Le Viet Nam est en train d'élaborer un projet de loi sur les associations ; plusieurs versions du projet ont fait l'objet de consultations, avant soumission du texte final à l'Assemblée nationale.

Droits des détenus et des prisonniers

56. La loi relative à l'application des mesures de garde à vue et de détention provisoire dispose que les personnes placées en garde à vue ou en détention provisoire ont notamment le droit à la protection de leur vie, de leur intégrité physique et de leurs biens, et au respect de leur honneur et de leur dignité ; le droit à de la nourriture, un hébergement, des vêtements, des biens personnels, des soins de santé, des activités culturelles ; le droit de recevoir des lettres, des cadeaux, des livres, des journaux et d'autres documents ; le droit de rencontrer des membres de leur famille, leurs avocats, des membres de mission consulaire et leur représentant légal pour entreprendre des transactions de nature civile ; le droit de déposer des plaintes ou des réclamations ; le droit d'être indemnisé en cas de détention illégale (art. 8). Les cellules de détention et de garde à vue sont conçues de manière à offrir assez de lumière pour la santé des détenus, à respecter les normes en matière d'hygiène de l'environnement et de sécurité incendie et à être adaptées aux conditions climatiques locales et aux besoins de l'administration du centre de détention (art. 14)²¹.

57. La loi en question interdit en outre strictement les actes de torture et de contrainte, les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et toute forme de traitement portant atteinte aux droits et intérêts légitimes des personnes placées en garde à vue ou en détention provisoire²² ; les détentions et mises en liberté illégales et autres violations relatives au traitement des détenus ; les actes empêchant les détenus d'exercer leur droit de rencontrer des membres de leur famille, de se défendre, de se faire assister d'un avocat, de recevoir la visite des membres d'une mission consulaire, de déposer des plaintes ou des dénonciations, ou d'exercer d'autres droits de l'homme ou du citoyen conformément aux réglementations ; les actes consistant à organiser, provoquer, manipuler, persuader, influencer, inciter, couvrir ou contraindre autrui à enfreindre la loi, à commettre des actes de vengeance ou à porter atteinte d'une autre manière à la vie, à la santé, à l'honneur, à la dignité ou aux biens d'autres détenus (art. 8). Peuvent être détenus dans des pièces séparées les femmes enceintes et les femmes qui s'occupent d'un enfant de moins de 36 mois, les personnes LGBT, les personnes souffrant de maladies transmissibles, les personnes montrant des signes de maladie mentale, d'une perte de conscience ou de maîtrise comportementale mais qui n'ont pas encore été diagnostiquées, qui sont dans l'attente d'un diagnostic ou qui attendent d'être transférées dans un centre de traitement, ou encore les personnes condamnées à la peine capitale.

58. Les autorités des centres de détention observent scrupuleusement ces réglementations et attachent une grande attention à l'éducation, à l'accompagnement et à la formation professionnelle des détenus. Depuis décembre 2012, 1 999 cours d'alphabétisation ont été organisés dans les prisons, bénéficiant à 25 969 détenus. Les détenus accomplissent des travaux adaptés à leur sexe, leur âge et leur état de santé, reçoivent une formation et des orientations professionnelles et ont droit à un repos le dimanche et les jours fériés conformément au règlement. Les femmes détenues ayant un nourrisson de moins de 36 mois ont du temps pour s'occuper de leur enfant et peuvent recourir aux services de crèches extérieures (778 nourrissons sont ainsi pris en charge). Les

détenus mineurs sont placés dans des lieux spéciaux et bénéficient de programmes éducatifs, d'une formation aux compétences de la vie courante, d'un accompagnement psychologique et d'une formation professionnelle (129 programmes d'éducation classique ont été dispensés à 1 535 mineurs). Entre décembre 2012 et décembre 2016, les centres de détention ont pratiqué 1 153 451 examens et traitements médicaux pour 351 917 détenus et ont assuré 37 798 séances de traitement et de diagnostic à l'hôpital pour 33 822 détenus. Entre 2014 et septembre 2018, les autorités ont délivré des attestations de travail à 20 449 détenus et dispensé une formation professionnelle à 211 396 détenus.

B. Droits économiques, sociaux et culturels

Développement économique, réduction de la pauvreté et protection sociale

59. Les efforts déployés par le Viet Nam pour promouvoir un développement durable ont donné des résultats positifs en matière de développement économique et d'égalité sociale. Le taux de croissance du PIB était de 6,68 % en 2015, de 6,21 % en 2016 et de 6,81 % en 2017. En 2017, 153 307 entreprises ont été créées ou ont repris leur activité ; les nouvelles entreprises employaient 1 161 321 personnes. Cette même année, le programme national cible pour la réduction durable de la pauvreté a contribué à développer les modèles de réduction de la pauvreté dans l'ensemble du pays, ce qui a permis d'accroître de 15 à 20 % le revenu des ménages pauvres. La pauvreté monétaire a rapidement diminué au cours de la période 1998-2016. Le taux de pauvreté a reculé, tombant de 7 % en 2015 à 5,2 % en 2016, de même que l'indice de pauvreté multidimensionnelle, qui est passé de 9,88 % en 2015 à 9,2 % en 2016 et à 7,69 % en 2017²³.

60. Les politiques de protection sociale mises en œuvre dans l'ensemble du pays ont donné des résultats encourageants. La proportion de la population participant au régime de l'assurance maladie est passée de 77 % en 2015 à 83,8 % en 2017 (ce qui représente 78,2 millions de personnes). En 2016, 77 % des pauvres ou quasi-pauvres avaient accès à l'assurance maladie. Le nombre de bénéficiaires d'allocations sociales mensuelles et de cartes d'assurance maladie a fortement progressé (2 506 705 en 2013 ; 2 540 223 en 2014 ; 2 643 725 en 2015 ; et 2 723 036 en 2016, dont 42 434 enfants rencontrant des difficultés particulières, 1 617 367 personnes âgées, 1 006 923 personnes handicapées et 172 844 autres personnes parmi lesquelles des pauvres vivant avec le VIH/sida ou parents célibataires).

61. Les programmes de développement rural ont donné des résultats positifs, notamment les mesures prises pour soutenir le développement d'une agriculture de haute technologie et non polluante. Le revenu et le niveau de vie de la population rurale se sont améliorés, le revenu moyen annuel par habitant dans les zones rurales passant de 18,6 millions à 32 millions de dong entre 2012 et 2017. La productivité dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche issue de l'aquaculture a régulièrement augmenté. Le PIB par habitant a été multiplié par 4,5 entre 2005 et 2016, passant de 7,5 millions à 32,9 millions de dong au cours de cette période. Au 31 décembre 2017, 99,4 % des communes du pays étaient desservies par des routes carrossables, même dans les régions d'altitude ou accidentées. La totalité des communes et 97,8 % des hameaux étaient reliés au réseau électrique, 99,7 % des communes disposaient d'écoles primaires et de jardins d'enfants, 99,5 % d'un dispensaire public, 60,8 % de marchés et 58,6 % d'installations culturelles publiques.

Promotion de l'emploi

62. En 2017, quelque 1 641 000 personnes ont trouvé un emploi (soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2016), dont 1 505 000 dans le pays, le taux de chômage étant resté faible (2,1 à 2,3 %). Les mesures de crédit mises en œuvre dans le cadre du Fonds national pour l'emploi ont continué de se montrer efficaces en termes de création d'emplois, en particulier pour les personnes défavorisées. En 2017, le Fonds national pour l'emploi a aidé quelque 110 000 personnes à trouver du travail. Au cours du premier semestre de 2018, il a aidé plus de 84 000 travailleurs, dont 61 000 femmes, 1 107 personnes handicapées et 4 502 membres de minorités ethniques. Le nombre de personnes cotisant à l'assurance-chômage a continué de croître, passant de 9 219 753 en 2014 à 11 954 740 en 2017.

Approvisionnement en eau potable

63. La proportion des ménages ayant accès à l'eau potable a régulièrement augmenté au cours de la période 2002-2016, s'établissant à 93,4 % pour l'ensemble du pays et à 99 % dans les zones urbaines. Entre 2010 et 2016, le taux d'accès à l'eau potable s'est accru de 2,9 %, passant de 90,5 % à 93,4 %. Le Viet Nam a changé d'approche, passant d'une gestion unisectorielle à une gestion intersectorielle intégrée des ressources en eau en prévoyant la création de six commissions de bassin hydrographique et une coopération efficace avec les comités nationaux des membres de la Commission du Mékong. S'agissant des zones humides, 8 zones ont été désignées comme sites Ramsar, 45 zones devraient devenir des zones de préservation des eaux intérieures et 47 des réserves de zones humides ; 9 zones importantes ont été désignées par l'UNESCO comme réserves de biosphère ; et 3 comme sites naturels du patrimoine mondial, tandis que 6 zones constituent des parcs du patrimoine de l'ASEAN.

Soins de santé, éducation et logement pour les pauvres

64. Le Viet Nam a obtenu quantité de bons résultats dans le domaine de la santé. La proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance est tombée de 14,1 % à 13,9 % entre 2015 et 2016. L'objectif du Millénaire pour le développement relatif au taux de maternité maternelle a été atteint en 2015, ce taux ayant diminué de trois quarts par rapport à 1990. Le taux de mortalité infantile est tombé à 14,7 % pour les enfants de moins d'un an et à 22,1 % pour les enfants de moins de 5 ans. La proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition et d'insuffisance pondérale a rapidement et régulièrement diminué pour s'établir à 13,8 % en 2016. L'incidence de la tuberculose est passée de 375 à 187 nouveaux cas pour 100 000 habitants entre 2000 et 2015.

65. Garantir le droit à l'éducation reste l'une des priorités de la stratégie de développement. Malgré les contraintes budgétaires, le Viet Nam consacre 20 % des dépenses de l'État au secteur de l'éducation. Le Gouvernement a adopté en 2014 le décret n° 20/2014/ND-CP sur l'éducation et l'instruction universelles ainsi que plusieurs autres documents importants²⁴.

66. Grâce à ces efforts, les 63 villes et provinces du pays sont parvenues à intégrer tous les enfants de 5 ans dans le système préscolaire et à assurer l'éducation primaire universelle. Le taux d'instruction élémentaire est de 97,92 % pour le groupe des 15-35 ans et de 97,35 % pour le groupe des 15-60 ans. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 23 025 299 élèves étaient scolarisés dans l'ensemble du pays, dont 5,3 millions au niveau préscolaire, 8 millions dans le primaire, 5,4 millions dans le premier cycle du secondaire, 2,5 millions au niveau du lycée et 1,8 million dans l'enseignement supérieur.

67. On compte 235 universités et 1 974 instituts de formation professionnelle, dont 388 instituts techniques, 551 écoles professionnelles de niveau intermédiaire et 1 035 centres de formation continue. En 2017, il y avait dans ces établissements 2,2 millions d'élèves, dont 540 000 inscrits dans des instituts techniques et professionnels et 1 660 000 qui suivaient des stages de base et de moins de trois mois ; 20 000 personnes handicapées ont bénéficié d'une assistance au titre de la formation professionnelle ainsi que 600 000 ruraux.

68. Les politiques d'aide au logement pour les pauvres sont très ambitieuses. En mars 2018, plus de 570 000 ménages pauvres des zones rurales recevaient une aide pour se loger ; plus de 14 000 ménages pauvres de la région du centre recevaient une assistance pour la construction de logements résistants aux tempêtes et aux inondations ; 982 projets avaient été menés à bien, au bénéfice de 190 841 ménages, dans le cadre du programme de construction de structures et complexes résidentiels dans les régions du delta du Mékong touchées par les inondations ; 100 ensembles d'habitation pour des travailleurs (41 000 appartements) avaient été terminés et 72 autres (88 000 appartements) étaient en cours de construction ; 89 des 95 ensembles prévus pour environ 220 000 étudiants avaient déjà été construits et mis en service, le reste étant en cours de construction ; et 84 ensembles (33 700 appartements) destinés à des personnes à faible revenu des zones urbaines avaient été achevés et 134 autres (81 000 appartements) étaient en cours de construction. Conformément à la stratégie nationale pour le logement, le Viet Nam doit construire d'ici à

2020 au moins 12,5 millions de m² de logements sociaux pour les bénéficiaires de la politique d'aide sociale qui rencontrent des problèmes de logement.

C. Protection des groupes et personnes vulnérables dans les zones défavorisées

Droits des personnes handicapées

69. Le Viet Nam compte 7 millions de personnes handicapées (7,8 % de la population), dont 48 % sont des femmes et 28,3 % des enfants. Actuellement, les 63 provinces et villes du pays accordent des subventions à quelque 1 006 923 personnes souffrant de handicaps sévères et/ou spéciaux. Le Ministère de la santé²⁵ a mis en œuvre des programmes de réadaptation communautaires dans 53 provinces et municipalités, assuré un diagnostic précoce pour 700 000 enfants et délivré des cartes d'assurance maladie à 800 000 personnes handicapées. Le Viet Nam compte un hôpital de réadaptation professionnelle au niveau central et 62 hôpitaux ou centres de réadaptation professionnelle fonctionnant au niveau des provinces, des ministères ou de l'administration. La totalité des hôpitaux spécialisés et généraux centraux et 98 % des hôpitaux municipaux et provinciaux disposent de services de réadaptation professionnelle.

70. Il existe dans l'ensemble du pays 20 centres d'appui à l'éducation inclusive et 107 centres d'éducation spécialisés pour enfants handicapés. Les enfants handicapés qui suivent des études secondaires et supérieures sont chaque année plus nombreux. Il y a aujourd'hui 256 centres de formation pour les personnes handicapées et 400 entreprises appartenant à des personnes handicapées. Quelque 140 000 personnes handicapées ont reçu une assistance en matière de formation professionnelle et d'emploi dans le cadre de programmes de soutien et du Fonds pour l'emploi.

71. En décembre 2014, le Viet Nam a adopté la norme technique nationale pour la construction de bâtiments accessibles aux personnes handicapées²⁶. Les immeubles d'habitation et les bâtiments publics nouveaux ou rénovés doivent être conformes à la norme QCVN10:2014/BXD pour être agréés et sont inspectés avant leur mise en service²⁷. Le Viet Nam continue d'accorder aux personnes handicapées la gratuité des transports publics ou des réductions représentant entre 20 % et 100 % du prix du billet. En 2016, 20 016 222 personnes ont bénéficié de telles exemptions.

72. Les victimes de l'agent orange/dioxine ont continué de bénéficier d'une attention particulière de la part de l'État et de la société. Depuis 2000, 232 000 personnes touchées et 80 000 enfants biologiques de ces personnes ont bénéficié d'une aide sociale annuelle et de toute une série d'avantages en matière d'éducation, de formation, de logement, de réadaptation, ainsi que d'outils d'appui et d'assistance²⁸.

Prise en charge des personnes âgées

73. Près de 1 629 484 personnes âgées bénéficient de prestations sociales mensuelles ; 912 357 ont droit à une visite médicale générale gratuite au minimum chaque année ; plus de 1 270 000 personnes ont un dossier médical et de santé. On compte 97 hôpitaux disposant de services de gériatrie au niveau central et des provinces, soit 47 de plus qu'en 2016. 92,8 % des personnes âgées ont une assurance maladie. Plus de 540 000 personnes âgées ont bénéficié de réductions dans les transports publics.

74. L'Association vietnamienne des personnes âgées a organisé des campagnes annuelles sur le traitement des personnes âgées et la promotion de leur rôle (« Une bonne vue pour les personnes âgées », « Le rôle des personnes âgées dans la protection de l'environnement et l'aménagement des nouvelles zones rurales », etc.). Des fondations ont été établies à cet effet dans toutes les villes et provinces et dans plus de 70 % des communes, cités et quartiers du pays.

Droits de la femme

75. Conformément à la loi de 2015 sur les élections à l'Assemblée nationale et aux conseils populaires, les femmes doivent représenter au moins 35 % des candidats aux

élections. La proportion des femmes députées à l'Assemblée nationale s'élève à 26,72 % pour la mandature 2016-2021, soit 2,62 % de plus que pour la mandature précédente. Les femmes représentent en moyenne 26,54 % des membres des conseils populaires de province (plus 1,37 %), 27,85 % des membres des conseils de district (plus 3,23 %) et 26,59 % des membres des conseils municipaux (plus 4,88 %). En décembre 2017, 12 ministères et services ministériels sur 30 et 16 des 62 provinces et villes du pays étaient dirigés par des femmes. La proportion relative des filles qui suivent des études est la même que celle des garçons. Quarante-deux pour cent des titulaires d'un diplôme du niveau de la maîtrise et 21 % des titulaires d'un doctorat sont des femmes. Le taux de participation des femmes à la population active est de 72,5 %, et 27,8 % des entreprises sont dirigées par des femmes.

76. Les efforts déployés pour prévenir la violence domestique et dispenser aux femmes des soins de santé se sont traduits par des progrès notables. En 2016, le taux de mortalité maternelle est tombé à environ 58 pour 100 000 naissances vivantes (0,3 points de moins qu'en 2015 et 1 point de moins qu'en 2014). En 2016, 18 104 victimes de violence domestique ont bénéficié de conseils juridiques et de soins de santé dans des centres d'aide (soit 12,9 % de plus qu'en 2015) et 7 058 auteurs d'actes de violence ont été suivis (4,5 % de plus qu'en 2015). En 2017, le Gouvernement a organisé un mois d'action pour l'égalité entre les sexes et la prévention de la violence sexiste, avec plus de 800 activités mises en œuvre dans tout le pays²⁹. Depuis 2015, le Viet Nam collabore avec ONU-Femmes dans le cadre de sa campagne HeForShe. Toutes les chaînes de radio et de télévision diffusent des émissions spéciales sur l'égalité entre les sexes. Des conseils à ce sujet sont dispensés dans les centres de services sociaux et au sein des communautés, dans le cadre de divers centres (Centre d'accompagnement au mariage, Un lieu sûr dans la communauté, Maison de paix et hébergement temporaire), ainsi que dans le cadre d'autres projets d'aide aux entreprises créées par des femmes.

Droits de l'enfant

77. Les politiques de protection de l'enfance ont donné des résultats encourageants. La proportion des enfants de moins de 3 ans fréquentant des jardins d'enfants est passée de 11 % à 27,7 % entre l'année scolaire 2000-2001 et l'année scolaire 2016-2017, tandis que celle des enfants âgés de 3 à 5 ans est passée de 49 % à 80,5 % entre 2000 et 2013 et a atteint 92 % en 2016-2017. La proportion des enfants de 5 ans fréquentant un établissement préscolaire est passée de 72 % à 98 % entre l'année 2000-2001 et l'année 2016-2017. L'objectif consistant à ce qu'au moins 87 % des enfants issus de milieux particuliers bénéficient d'une assistance en 2017 a été atteint.

78. Le programme 2016-2020 pour la promotion de la participation des enfants aux questions les concernant est mis en œuvre. Après Ho-Chi-Minh-Ville (en juin 2017), les villes de Hanoi, Binh-Dinh, Quang-Ninh et Yen-Bai ont elles aussi mis en place un Conseil des enfants. Il existe également un forum de l'enfance, qui se tient deux fois par an au niveau national et une fois par an aux niveaux des provinces, des districts et des communes.

79. Depuis 2017, un mois d'action pour les enfants est organisé chaque année, en mai, dans toutes les provinces et villes du pays³⁰. En 2017, le Premier Ministre a créé un comité national pour l'enfance et mis en place un numéro de téléphone spécial pour les enfants (le 111). Au cours de la période 2016-2018, 975 cas d'abus sexuels sur des enfants et 1 045 cas de violence à enfant ont été signalés à ce service téléphonique.

Droits des minorités ethniques

80. Les minorités ethniques ont la possibilité de participer au système politique et à l'administration des affaires sociales et publiques. La 14^e Assemblée nationale compte 86 députés issus de minorités ethniques (17,3 %)³¹ ; la proportion des fonctionnaires et agents de l'État appartenant à des minorités ethniques dans l'administration des provinces et des municipalités s'élève à 14,53 % (49,2 % sont des femmes) et 17,2 % des directeurs et responsables du secteur public sont issus de minorités ethniques.

81. Pour combler les inégalités socioéconomiques entre les groupes ethniques au Viet Nam, le Gouvernement a adopté une politique spéciale d'aide au développement

socioéconomique des minorités ethniques et des régions montagneuses pour la période 2017-2020, le Programme 135 dans le cadre du programme national cible 2016-2020 pour la réduction durable de la pauvreté, une résolution sur le renforcement de la mise en valeur des ressources humaines des minorités ethniques pour la période 2016-2020 et plusieurs autres projets importants³². Un projet de loi sur l'assistance au développement dans les régions des minorités ethniques est en cours d'élaboration.

82. Les mesures en faveur du développement socioéconomique des régions des minorités ethniques ont donné divers résultats positifs. La proportion des ménages pauvres est passée de 35 % à 16,8 % entre 2011 et la fin 2015. En 2016, la proportion des ménages issus de minorités ethniques et vivant dans des régions de montagne souffrant d'une pauvreté multidimensionnelle a diminué de 2 % par rapport à 2015 et 98 % des ménages sortis de la pauvreté ne sont pas retombés dans une telle situation. Au cours de la période 2014-2016, 38 % des membres des minorités ethniques sont passés dans une catégorie économique supérieure (contre 28 % au niveau national); 42 % des groupes économiquement vulnérables sont passés dans le groupe considéré comme étant à l'abri du besoin.

83. Le Gouvernement s'emploie avec une attention particulière à garantir aux membres des minorités ethniques le droit à l'éducation et le droit d'accès à l'information. Le pays compte actuellement 315 lycées internats pour les minorités ethniques (94 000 élèves), 1 013 lycées externats (159 212 élèves) et 4 établissements d'enseignement préuniversitaire (4 000 élèves). Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 715 écoles, dans 22 provinces et villes du pays, enseignaient des langues minoritaires; huit de ces langues³³ ont été intégrées dans le programme scolaire et six séries de manuels ont été publiées dans des langues minoritaires³⁴. En outre, un projet pilote visant à équiper les régions défavorisées de récepteurs radio pour les minorités et communautés ethniques a été lancé en octobre 2017. En 2018, 92 % des membres des minorités ethniques avaient accès à la radio et 85 % pouvaient regarder des chaînes de télévision proposant de nombreuses émissions diffusées dans les langues minoritaires. La radio VOV4 consacre des émissions à des questions relatives aux minorités ethniques et la chaîne de télévision VTV5 diffuse des programmes dans des langues minoritaires; 13 magazines et journaux publient des numéros spéciaux sur les minorités ethniques. L'État attache une importance particulière à la préservation des cultures des minorités ethniques, dont une grande partie des biens culturels a le statut de patrimoine culturel national³⁵. Grâce au soutien de l'État, 891 129 familles appartenant à des minorités ethniques vivent à présent dans leur propre logement traditionnel, 195 215 familles continuent de jouer de leurs instruments de musique traditionnels et 500 000 familles préservent, développent et diffusent leurs danses et chants traditionnels.

Aide aux victimes de la traite des êtres humains

84. Le Viet Nam a adopté un grand nombre de mesures et de textes législatifs pour prévenir et combattre la traite des êtres humains, notamment le programme 2016-2020 de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains qui vise à réduire le risque et les cas de traite et à assurer de façon efficace le rapatriement, la protection et l'accompagnement des victimes³⁶. En 2016, le Gouvernement a décrété que le 30 juillet serait la Journée nationale contre la traite des êtres humains.

85. Entre 2014 et la fin 2017, le parquet populaire a intenté, à tous les niveaux, 829 poursuites contre 1 539 personnes pour actes de traite. Entre 2014 et juillet 2018, les tribunaux populaires de toutes juridictions ont jugé 796 affaires visant 1 475 personnes accusées d'infractions liées à la traite. Entre 2016 et la fin du premier trimestre de 2018, les autorités vietnamiennes ont vérifié, traité et réglé 4 000 affaires (dans lesquelles 1 214 personnes ont été jugées victimes de traite); toutes les victimes qui en ont fait la demande ont bénéficié d'un premier soutien, d'un accompagnement psychologique et d'une aide juridique, ainsi que d'examen médicaux. Un grand nombre de victimes ont obtenu une aide et ont pu suivre une formation professionnelle et trouver un emploi stable qui devaient leur permettre de se réinsérer dans la société.

86. Des mesures d'éducation et de sensibilisation à la question de la prévention et de la lutte contre la traite des êtres humains ont été mises en œuvre sous différentes formes. Au cours de la période 2011-2015, les localités ont organisé dans la collectivité quelque

250 000 activités de communication en direction de plus de 15 millions de personnes, distribué plus de 150 000 documents et produit près de 150 rapports thématiques et documentaires sur ce travail.

Aide aux toxicomanes et aux personnes touchées par le VIH/sida

87. Au 31 décembre 2017, on dénombrait au Viet Nam 222 582 personnes souffrant de toxicomanie et faisant l'objet d'un suivi. Les toxicomanes ont accès à des traitements, à des cures de désintoxication, à l'éducation, à la formation professionnelle et à une aide à l'emploi. Conformément au programme de réforme du système de réadaptation pour les toxicomanes à l'horizon 2020, le Viet Nam a transformé d'anciens centres de traitement, d'éducation et d'aide sociale en centres de réadaptation pour toxicomanes, encourageant par là la désintoxication volontaire, réduisant progressivement la réadaptation obligatoire et développant un système de traitement et de réadaptation basé dans la communauté. Il existe actuellement au Viet Nam 105 structures polyvalentes de réadaptation administrées par l'État, qui peuvent accueillir 50 000 personnes, et 294 centres de traitement par la méthadone accueillant plus de 52 800 patients.

88. On dénombre dans le pays 209 450 personnes infectées au VIH et 1 345 centres médicaux offrant des services de dépistage et de consultation. Les personnes vivant avec le VIH/sida ne sont pas victimes de discrimination. Une grande attention est accordée, sous diverses formes, à la sensibilisation et à l'éducation de la population concernant la prévention de la consommation de drogue et du VIH/sida.

Réponse aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles

89. Faisant partie des pays les plus gravement touchés par le changement climatique et les catastrophes naturelles, le Viet Nam s'emploie activement à aider la population et à s'adapter au changement climatique. Le programme cible 2016-2020 pour l'adaptation au changement climatique et une croissance verte est par exemple axée sur la sensibilisation et la capacité d'adaptation au changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement d'une économie sobre en carbone, ainsi que sur la coopération internationale face au changement climatique. Le programme cible 2016-2020 pour le développement durable de la sylviculture vise d'autre part à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atténuer les effets des catastrophes naturelles, protéger l'environnement et s'adapter au changement climatique et à l'élévation du niveau des mers, pour préserver durablement 25 millions d'emplois, accroître les revenus, réduire la pauvreté et améliorer les moyens d'existence de la population. Le Viet Nam met régulièrement à jour le scénario du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers pour permettre aux localités et à la population de s'y préparer activement.

90. Au cours de la période 2013-2015, le Gouvernement a affecté 1 034 000 milliards de dong aux zones vulnérables du delta du Mékong, ce qui représente 30 % de l'investissement public total (ce chiffre devrait tripler au cours de la période 2016-2020). De même, l'assistance aux provinces côtières vulnérables a représenté plus de 60 % de l'investissement national total. Pour aider les personnes touchées par les catastrophes naturelles, l'État a débloqué en 2017 3,6967 milliards de dong au titre des secours après des épisodes de tempêtes, inondations, sécheresses et salinisation, et fourni 14 674 tonnes de riz de secours, 3 265 tonnes de semences de riz, 835 tonnes de semences de maïs, 82 tonnes de semences de légumes et des milliers de doses de médicaments, vaccins et produits de stérilisation. Un montant supplémentaire de 244 107 000 milliards de dong et une avance de 664 000 milliards de dong ont été réaffectés aux localités sur le budget de l'État pour l'achat de semences et pour faciliter la production.

IV. Priorités et engagements en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme au Viet Nam

A. Difficultés et défis

91. Les réalisations du Viet Nam dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme, notamment la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du deuxième cycle de l'EPU, témoignent du ferme engagement et des efforts constants du pays en faveur d'un développement national reposant sur des politiques orientées vers l'individu, dictées par l'individu et centrées sur l'individu. Néanmoins, le Viet Nam continue de faire face à un grand nombre de difficultés et de défis en raison de ses caractéristiques propres et du fait qu'il doit affronter des problèmes mondiaux.

92. Le cadre juridique relatif aux droits de l'homme demande à être encore amélioré. Il s'agit notamment de continuer de revoir, de modifier et de compléter les textes législatifs et d'en adopter de nouveaux conformément à la Constitution, ainsi que de renforcer le cadre institutionnel de la protection des droits de l'homme. Cela suppose la mise au point d'outils et de moyens stratégiques adéquats, d'où une énorme pression en termes de ressources financières et humaines et en termes de temps. La perspective d'adhérer à de nouveaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et de renforcer ses institutions dans ce domaine, comme il lui a été recommandé lors du deuxième cycle, constitue pour le Viet Nam une autre gageure.

93. Le Viet Nam doit répondre à toute une série de défis internes et externes pour affecter suffisamment de ressources au développement, en particulier pour mettre en œuvre des mesures propres à aider les groupes vulnérables et à garantir leurs droits. La couverture sociale reste modeste, surtout parmi les pauvres et les autres groupes vulnérables. Le risque d'aggravation des inégalités dans l'accès aux services persiste entre les différentes zones géographiques, communautés et catégories de population. La mondialisation et la quatrième révolution industrielle offrent, d'un côté, des opportunités en termes de développement des échanges et d'intégration économique, de gains de productivité et d'accumulation de richesses, mais elles risquent aussi, d'un autre côté, de creuser les inégalités. Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que d'autres problèmes mondiaux auxquels le Viet Nam et les autres pays doivent s'attaquer ensemble, risquent de compromettre les réalisations obtenues dans le domaine des droits de l'homme.

94. L'éducation aux droits de l'homme, en particulier dans le cadre du système éducatif national, ainsi que les mesures d'éducation et d'information destinées à sensibiliser les citoyens aux droits de l'homme en général, exigent un surcroît d'efforts et de temps pour donner des résultats probants.

95. Beaucoup de difficultés restent à surmonter pour concilier la protection des valeurs, coutumes et cultures traditionnelles des communautés et la lutte contre la discrimination et la réalisation universelle des droits de l'homme. Il reste par exemple difficile de lutter contre les mariages d'enfants dans les communautés ethniques minoritaires ou de combattre la violence domestique dans les zones rurales. Il s'agit de « défis doubles » puisque les communautés concernées sont généralement aussi défavorisées en matière d'accès aux services publics. Leur sensibilisation aux lois en vigueur et aux politiques mises en œuvre et leur capacité à s'y conformer demeurent encore limitées.

B. Priorités et engagements du Viet Nam pour l'avenir

96. Le Viet Nam est fermement déterminé à poursuivre ses efforts pour renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme en améliorant encore son cadre institutionnel, juridique et stratégique, en remédiant aux difficultés rencontrées, en mettant en place une administration constructive au service du peuple et en favorisant un développement durable. Le Viet Nam souhaite avoir un véritable dialogue et coopérer efficacement avec les États membres à l'occasion de l'EPU et examinera avec attention les recommandations qui lui seront adressées, en particulier celles qui correspondront à ses

priorités et qui seront applicables compte tenu de la situation, des spécificités et des ressources du pays.

97. La principale priorité du Viet Nam dans ce domaine est de renforcer l'état de droit et la réforme juridique visant à consolider le cadre institutionnel, juridique et stratégique de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Le Viet Nam s'emploiera aussi à consolider la réforme administrative, prévenir et combattre la corruption et les lourdeurs bureaucratiques inutiles, promouvoir la démocratie, renforcer l'état de droit et les institutions de protection des droits de l'homme, en continuant notamment d'examiner de près la possibilité de créer une institution nationale des droits de l'homme. Ce faisant, le Viet Nam continuera d'assurer et d'encourager la participation constructive de la population, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

98. Le Viet Nam est déterminé à poursuivre son action en faveur du développement durable en mettant en œuvre les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs définis au niveau national. Il s'attachera à adopter des mesures propres à réduire la pauvreté multidimensionnelle et à remédier aux inégalités de développement entre les différentes régions géographiques et catégories de population, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Il n'épargnera ce faisant aucun effort pour réduire les inégalités en matière d'accès aux services relatifs aux droits de l'homme et à la sécurité sociale et pour assurer l'égalité entre les sexes.

99. Un certain nombre de mesures importantes seront prises à cet égard, notamment pour garantir à la population des moyens de subsistance durables, pour améliorer la qualité et la couverture des services et pour accroître la participation du secteur non gouvernemental à la fourniture de ces services. Le Viet Nam s'attachera aussi à des mesures contribuant à améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services et étudiera la possibilité de mettre en place des dispositifs d'assurance pour les personnes qui travaillent dans l'agriculture, secteur qui emploie une main-d'œuvre importante dans le pays.

100. Le Viet Nam privilégie le droit à l'éducation et favorisera l'éducation aux droits de l'homme afin de sensibiliser la population et de faire en sorte que les forces de l'ordre respectent davantage les droits de l'homme et les libertés fondamentales, conformément à la législation du pays et aux normes internationales en la matière.

101. Le Viet Nam est fermement déterminé à promouvoir un véritable dialogue et une coopération effective avec tous les États membres et tous les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, dans un esprit d'égalité, de respect du droit international et de non-ingérence, en vue de favoriser de réels progrès et de renforcer la réalisation des droits de l'homme de la population.

102. Le Viet Nam continuera de s'acquitter avec sérieux des obligations qui lui incombent en vertu des conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles il est partie, et examinera la possibilité d'adhérer à d'autres instruments internationaux dans ce domaine et de s'y préparer. Le dialogue et la coopération avec les Rapporteurs spéciaux, et notamment la perspective de leur adresser une invitation, resteront d'actualité. La présentation de candidatures aux organes des Nations Unies qui jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité ou qui s'occupent directement de la réalisation des droits de l'homme partout dans le monde fait partie à cet égard des priorités du Viet Nam.

Notes

¹ Ministry of Foreign Affairs.

² The Working Group comprises of: the Ministry of Foreign Affairs (coordinator), Office of the Government, Ministry of Public Security, Ministry of Labor, Invalids and Social Affairs, Ministry of Planning and Investment, Ministry of Justice, Ministry of Information and the Media, Ministry of Health, Ministry of Internal Affairs, Ministry of Education and Training, Ministry of Agriculture and Rural Development, Ministry of Construction, the Ethnic Committee, the Governmental Religious Committee, the Supreme People's Court, the Supreme People's Procuracy, and the Viet Nam Union of Friendship Organizations.

³ Voluntary National Review of the implementation of SDGs.

- ⁴ The 2013 Constitution was adopted by the National Assembly on November 28, 2013 and came into force on January 1, 2014.
- ⁵ For instance, the Law on Access to Information and the Law on Referendum were promulgated for the first time.
- ⁶ Sustainable Development Goals of Viet Nam.
- ⁷ Vietnamese Dong.
- ⁸ In addition, a number of other pertinent documents related to agriculture have also been issued: the Master Plan for Hi-tech Agricultural Zones and Regions until 2020 with a vision for 2030 (2015), the 2017-2020 Plan for Agricultural Restructuring (2017).
- ⁹ Article 414 provides for procedures for persons under 18 years of age, particularly procedures that are age-friendly-and-psychologically-appropriate; ensuring the right to personal privacy. Article 415 requires that the prosecutor for cases involving persons under 18 years of age to be provided training, or have experience in investigation, prosecution, trying persons under 18 years of age; and equipped with the necessary knowledge about psychology, education science. Article 418 provided in more details monitoring responsibilities for the accused who are persons under 18 years of age. Article 419 limited and provides for more stringent requirements related to the application of measures to arrest, detain, remand defendants who are persons under 18 years of age.
- ¹⁰ On September 21, 2018, the People's Supreme Court issued Circular 02/2018/TT/TANDTC regulates procedures of criminal cases with participants under the age of 18 at the Family and Juvenile Courts.
- ¹¹ The Government also approved the 2016-2020 Children Protection Program; the Project for the Development of Child Protection Services; and the Project on Assisting and Developing Independent Kindergartens in Industrial and Export Manufacturing Zones to 2020.
- ¹² In accordance with Decree 136/2013/ND-CP on social support for the beneficiaries of social protection.
- ¹³ Along with the 2017-2025 Project on Healthcare for the Elderly, the 2016-2020 Project on Multiplying the model of Intergenerational clubs for Mutual Assistance for the 2016–2020 period.
- ¹⁴ ASEAN countries are implementing the 2016-2020 Work Plan of AICHR and the Work Plan of the ASEAN Commission on the Protection and Promotion of the Rights of Women and Children.
- ¹⁵ From Article 123 to Article 156.
- ¹⁶ Procedures related to the promotion, nomination, rotation or dismissal of religious officials, or of the activities of religious training institutions, among others.
- ¹⁷ The Catholic Institute of Viet Nam, The Great Seminary of the Immaculate Mother of Bui Chu; Cao Dai Institution, Intermediate School of Hoa-Hao Buddhist Studies and Christian Theological College.
- ¹⁸ Article 25 of the 2013 Constitution.
- ¹⁹ Ministry of Information and Communication.
- ²⁰ The 05 highly influential Social – Political Organizations include: the Viet Nam General Confederation of Labor, Viet Nam Farmers' Union, Ho Chi Minh Communist Youth Union, Viet Nam Women's Union, Viet Nam War Veterans' Association.
- ²¹ The Criminal Procedure Code 2015 also provide provisions on the rights of detained persons in urgent cases, persons under temporary detention and custody (Article 58 and 59).
- ²² The Criminal Code 2015, revised in 2017, has Article 371 on the issuance of illegal decision, Article 373 on the use of torture; Article 374 on the use of coercion in obtaining testimonial.
- ²³ Decision 59/2015/QĐ-TTg dated November 19, 2015 promulgates multidimensional poverty levels: (i) Poor households in rural areas are households with per capita income of VND 700,000 or less, or VND 700,000–1,000,000 and a shortage from 3/10 indicators measuring the access to basic social services; (ii) Poor households in urban areas are households with per capita income of VND 900,000 or less, or VND 900,000–1,313,000 and a shortage from 3/10 indicators measuring the access to basic social services.
- ²⁴ Decree 06/2018/ND-CP on Policies on lunch support for kindergarten children and policies for preschool teachers, Project on Enhancing Vietnamese Language for preschool and elementary school students in ethnic minority areas for the period of 2016-2020, with a vision to 2025.
- ²⁵ Ministry of Health.
- ²⁶ Standard QCVN10:2014/BXD.
- ²⁷ In 2015, Viet Nam issued Decree 46/2015/ND-CP on construction quality management and maintenance and Decree 59/2015/ND-CP on construction project management, which require constructing agencies to comply with the national construction standard.
- ²⁸ The MOH is implementing the Project for Healthcare and Rehabilitation for Victims of Agent Orange between 2018 and 2021.
- ²⁹ Under the theme of “Joining hands to eradicate violence against women and girls”.
- ³⁰ The 2017 theme was “Implementing the Law on Children and preventing violence and abuse against children” and that of 2018 was “For a safe and healthy life for children”.
- ³¹ Ethnic minorities account for 13.8 percent of the total population.

- ³² Important projects include: Decision for the Implementation of the SDGs concerning ethnic minorities (2015), Project on Socio-economic Development Assistance for ethnic micro-minorities for the period of 2016-2025, the Project on Assisting Gender Equality Activities in Ethnic Minority Areas for the period of 2018-2025, the Project on Reducing Early Marriage and Inter-marriage in Ethnic Minorities Area for the period of 2015-2025, the 2016 Project on Ethnic Minorities Issues Training for officials and public servants, and the Project on Assisting Ethnic Minorities in the Application of Information Technology.
- ³³ In the Khmer, Cham, Jrai, Bahnar, Ede, Mong, M’Nong, Thai languages.
- ³⁴ In the Khmer, Cham, Jrai, Bahnar, Ede, Mong, M’Nong languages.
- ³⁵ "Long Tong festival" of the ethnic minority of Tay, "Cap Sac festival" of the ethnic minority of Dao, Bull Race in Bay-Nui, An-Giang Province, Art of Gong of the ethnic minority of Muong in Hoa-Binh Province, etc.
- ³⁶ The 2015 Criminal Code has many provisions on trafficking related crimes, including Article 150 on trafficking crime, Article 151 on crime of trafficking persons aged under 16, Article 152 on crime of fraudulence of persons under 1 year of age, Article 153 on crime of appropriating persons aged under 16.
-